



Commission canadienne des droits de la personnes

Stratégie ministérielle de développement durable de 2017 à 2020



Contribuer à un avenir équitable et durable

Octobre 2017

Section 1: Contexte de la Stratégie ministérielle de développement durable

La [Loi fédérale sur le développement durable](#) définit le développement durable ainsi : « développement qui répond aux besoins de la génération actuelle sans compromettre la capacité des générations futures à combler leurs propres besoins ».

Qu'est-ce que cela signifie pour la Commission des droits de la personne (la Commission)? Cela signifie prendre des mesures pour contribuer à la conservation de notre environnement pour les générations futures. La Commission soutient la vision du Canada: «Le Canada figure au rang des pays les plus écologiques au monde, où la qualité de vie ne cesse de s'améliorer», en sélectionnant des produits et des services écologiques et en promouvant des pratiques durables dans ses opérations

La [Politique d'achats écologiques](#) appuie les efforts déployés par le gouvernement du Canada pour promouvoir la gérance de l'environnement. Conformément aux objectifs de la Politique, la Commission appuie le développement durable en intégrant les facteurs de rendement environnemental au processus de prises de décisions en matière d'achats, au moyen des activités décrites dans la présente SMDD.

Bien que la Commission ne soit pas assujettie à la [Loi fédérale sur le développement durable](#) et ne soit pas tenu d'élaborer une Stratégie ministérielle de développement durable, elle souscrit aux principes de la SFDD en mettant en œuvre la Politique d'achats écologiques.

Section 2: Le développement durable au sein de la Commission canadienne des droits de la personne

La Commission canadienne des droits de la personne est semblable à un agent du Parlement. Elle mène ses activités sans lien de dépendance avec le gouvernement. En tant qu'organisme de surveillance des droits de la personne à l'échelon fédéral, la Commission est responsable de représenter l'intérêt public et de demander des comptes au gouvernement du Canada quant aux enjeux de droits de la personne.

Le lien entre les droits de la personne et le développement durable a été décrit comme fondamental par les Nations Unies. En ce sens, la protection des droits de la personne est une condition préalable au développement durable. Le développement durable n'est donc pas possible sans la promotion et la protection des droits de la personne. Le Canada s'est engagé à appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale

Par la nature de son mandat, la Commission contribue à divers objectifs de développement durable liés aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Par exemple : éradication de la pauvreté, accès à la santé, accès à une éducation de qualité, égalité des sexes, accès à des emplois décents et réduction des inégalités.



La Commission est une petite organisation comptant environ 180 personnes. La plupart de nos employés sont situés au siège social à Ottawa. Nous avons des emplacements à Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Toronto et Montréal. Certains employés travaillent à temps plein à partir de leur domicile à Vancouver, à Halifax et à Montréal, ce qui réduit davantage l'empreinte environnementale de la Commission.

L'objectif de la Stratégie de développement durable de la Commission est de prendre des mesures efficaces pour contribuer à l'écologisation des opérations gouvernementales. Bien que les stratégies soient principalement axées sur l'écologisation de notre milieu de travail, notre espoir est qu'elles inculquent une culture écologique dans notre organisation.

Section 3: Les engagement de la Commission canadienne des droits de la personne

Un gouvernement à faible émission de carbone: Le gouvernement du Canada prêche par l'exemple en réduisant les émissions de carbone de ses opérations

Ministres responsables: Tous les ministres

Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Actions spécifiques	La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible	Mesures de rendement pour les actions	Programme au sein duquel/desquels les actions spécifiques auront lieu
<p>Réduire les émissions de GES des immeubles et du parc automobile du gouvernement fédéral de 40 % en dessous des niveaux de 2005 d'ici à 2030, avec une aspiration à l'atteindre d'ici 2025</p>	<p>Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone au moyen du principe d'achats écologiques</p>	<p>Tenir compte des considérations environnementales dans les processus et les contrôles de gestion des achats</p>	<p>La politique d'achats écologiques tient compte des considérations environnementales dans les décisions d'achat, et devrait encourager les fournisseurs à écologiser leurs biens, services et chaînes d'approvisionnement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et pourcentage de gestionnaires et de chefs fonctionnels chargés des achats et du matériel dont l'évaluation du rendement comprend un soutien et une contribution au principe d'achats écologiques, au cours de l'exercice. 	<p>Mobilisation et promotion des intérêts</p> <p>Plaintes relatives aux droits de la personne</p> <p>Vérification d'équité en matière d'emploi</p>
		<p>Veiller à ce que les décideurs possèdent la formation et la sensibilisation nécessaires pour appuyer le principe d'achats écologiques</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de spécialistes en approvisionnement et en gestion de matériel qui ont suivi une formation en achats écologiques 	
		<p>Veiller à ce que les principaux cadres incluent la contribution aux objectifs en matière d'achats écologiques du gouvernement du</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Volume de cartouches de toner recyclées par rapport au volume total de toutes les cartouches de toner achetées au cours de l'année en question. • Ratio de papier à photocopier qui 	

Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Actions spécifiques	La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible	Mesures de rendement pour les actions	Programme au sein duquel/desquels les actions spécifiques auront lieu
		Canada et à leur soutien dans leurs évaluations du rendement		<p>comprend un minimum de 30 % de matières recyclées relatif à la valeur en dollars ou volume of tout papier à photocopier d'imprimés commerciaux et/ou d'enveloppes achetées au cours de l'année en question.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage des achats de TI qui comprennent des critères visant à réduire les répercussions environnementales liées à la production ou au service acheté.. 	

Section 4 : Intégration du développement durable

Bien que l'empreinte environnementale de la Commission soit très faible, nous nous efforçons de contribuer à un environnement durable en promouvant des pratiques écologiques.

Supporter la transition vers une économie à faible émission de carbone grâce à l'approvisionnement écologique

Soutenir les technologies propres et les produits et services écologiques en tenant compte des considérations environnementales dans nos décisions d'achat. Notre approche est de continuer à exploiter les instruments établis par Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) conçus pour respecter les normes d'approvisionnement écologique du gouvernement fédéral.



Rénovation des locaux de cuisine et de espaces repas comprenant de nouveaux réfrigérateurs éconergétiques

Promouvoir des pratiques de voyage durable

Promouvoir des pratiques durables pour les déplacements des employés, y compris les voyages d'affaires et les déplacements vers le travail. Par exemple, téléconférence, le télétravail, le covoiturage et l'utilisation de véhicules hybrides et électriques et de transport public. Dans la mesure du possible, offrir des options de compensation pour réduire l'impact des déplacements du gouvernement tels que l'utilisation d'équipements de vidéoconférence comme alternative au voyage permet à la Commission de réduire son empreinte environnementale.



Compte tenu de notre emplacement, de nombreux employés utilisent leur vélo pour venir au travail - Encouragez les autres à faire du vélo au moins une fois par semaine en favorisant la "journée du vélo".

Réduire notre espace de bureau et Milieu de travail 2.0

Collaborer avec Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) pour réduire l'espace de bureau, tel que prévu par l'Objectif 2020. Par conséquent, à chaque fois qu'un bureau nécessitera un renouvellement de bail, il passera par les *Normes d'aménagement du gouvernement du Canada relatives à l'initiative Milieu de travail 2.0*.

Ce dernier implique une zone beaucoup plus petite avec un espace de travail plus ouvert et plus lumineux, réduisant ainsi la charge de travail sur le système de chauffage / ventilation / climatisation (CVC).



Moins de murs, réduction des postes de travail et bureaux fermés, une utilisation plus faible du CVC et une empreinte globale réduite qui apportent des avantages à long terme sur le plan environnemental et économique.

Ville	Zone originale (m ²)	Nouvelle espace selon les Normes d'aménagement (m ²)	État du projet
Montréal	168.1	119.8	Complété
Winnipeg	129.9	60.0	En cours
Edmonton	195.4	135.2	En cours

Réduire, réutiliser et recycler

La Commission a mis ses appareils multifonctions en impression recto verso et en noir et blanc par défaut. Le papier et l'encre achetés contiennent des matériaux recyclés. Les cartouches d'encre sont également recyclées. La Commission envisage de créer un inventaire des articles excédentaires à réutiliser à l'interne. À l'heure actuelle, les anciens ordinateurs sont envoyés au [programme des Ordinateurs pour les écoles](#) et les autres articles excédentaires sont envoyés à [GC Surplus](#).



L'impression de contrôle avec accès à la carte a été ajoutée à la plupart des appareils multifonctions permettant la surveillance des activités d'impression et la création de rapports sur l'utilisation du papier et de l'impression en couleur

Promouvoir une élimination responsable

La Commission continue de veiller à ce que le surplus électronique et les déchets électriques, tels que les piles, les équipements de réseau et le câblage électrique) soient traités de manière appropriée pour l'environnement.

Sans papier

La Commission utilise la technologie pour encourager un environnement sans papier tels que l'utilisation de tableaux intelligents et « apportez votre équipement personnel

de communication » pour se connecter au WiFi. Le service d’approvisionnement de la Commission planifie d’éliminer l’utilisation de papier et d’accepter les signatures électroniques.



Les rapports de conformité de l’Équité en matière d’emploi seront envoyés par voie électronique et toutes les vérifications seront effectuées à l’aide d’outils électroniques tels que WebEx et [GCCollab](#).